

LES INDÉPENDANTS EN FRANCE, EFFECTIFS ET REVENUS

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE
DÉCEMBRE 2023

AUGMENTATION DU NOMBRE D'INDÉPENDANTS « CLASSIQUES » EN 2021	2
POURSUITE DE LA FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE MICRO-ENTREPRENEURS ...	2
DES REVENUS D'ACTIVITÉ TRÈS DISPERSÉS	3
LES REVENUS D'ACTIVITÉS NON-SALARIÉES DES FEMMES INFÉRIEURS DE 31 % À CEUX DES HOMMES	4
PLUS DE 420 000 NON-SALARIÉS AGRICOLES	5

LES INDÉPENDANTS EN FRANCE, EFFECTIFS ET REVENUS

En 2021, selon l'INSEE, en France, 3,9 millions de personnes exercent une activité non salariée. Les travailleurs non-salariés comprennent les indépendants classiques (professions libérales, entrepreneurs individuels, gérants d'entreprises) et les micro-entrepreneurs. Le nombre total de non-salariés a augmenté de 1,5 million par rapport à fin 2008, soit +65 %, du fait de l'instauration de ce dernier statut. En 2021, la hausse a été hors secteur agricole de 8,4 %, après +4,0 % en 2020 et +6,4 % en 2019. Cette hausse est avant tout imputable aux micro-entrepreneurs. Avec la crise sanitaire, le nombre de micro-entreprises a poursuivi son augmentation.

Hors secteur agricole, les non-salariés se concentrent principalement dans les services aux entreprises (26 %) ou aux particuliers (21 %), la santé (16 %), le commerce (16 %) et la construction (12 %). Les indépendants représentent 5 % des effectifs de l'industrie et 5 % de ceux des transports.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'INDÉPENDANTS « CLASSIQUES » EN 2021

Les non-salariés « classiques » représentaient 1,8 million de personnes fin 2021 (51 % d'entrepreneurs individuels et 49 %

de gérants majoritaires de sociétés). Ils se concentraient principalement dans les secteurs de la santé (25 %) et des services aux entreprises (22 %), où les effectifs ont augmenté de 1,7 % sur un an.

Les effectifs de non-salariés classiques, qui avaient diminué de près de 10 % entre 2013 et 2019 avant de pratiquement se stabiliser en 2020 (-0,2 %), ont légèrement progressé en 2021 (+0,5 %). Cette augmentation est en grande partie imputable à la diminution des défaillances d'entreprises en lien avec la mise en place de dispositifs de soutien durant la crise sanitaire (fonds de solidarité, aides exceptionnelles, reports et réductions de cotisations). Une augmentation des défaillances est à prévoir en 2023 et 2024. Elle devrait aboutir à une régression du nombre d'indépendants « classiques ».

POURSUITE DE LA FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE MICRO-ENTREPRENEURS

Le nombre de micro-entrepreneurs dits économiquement actifs a augmenté, en 2021, de 18,9 %, après +10,2 % en 2020 et +18,1 % en 2019. Près de la moitié des non-salariés (47 %) sont micro-entrepreneurs (1,6 million). Dans certains secteurs, les micro-entrepreneurs représentent de 70 %

des TNS. Il en est ainsi dans services aux particuliers (comme les activités artistiques, récréatives ou l'enseignement), dans le commerce de détail hors magasin ainsi que dans des services de transport. Les micro-entrepreneurs sont au contraire quasi absents des secteurs principalement composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

Le nombre de micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs en 2021. Comme en 2020, la hausse est très marquée dans les secteurs de la vente à distance (+46 %) et dans les autres activités de poste et de courrier (+39 %), dont la principale activité est la livraison à domicile, fortement sollicitée pendant la crise sanitaire du fait de la fermeture de certains magasins et de restaurants (encore en vigueur au cours du premier semestre 2021).

DES REVENUS D'ACTIVITÉ TRÈS DISPERSÉS

Pour l'ensemble des non-salariés, le revenu moyen augmente de 3,6 % en 2021, en euros constants. Par rapport à 2019, le revenu moyen de l'ensemble des non-salariés était, en 2021, inférieur de 5,6 % en euros constants.

En 2021, les non-salariés classiques ont perçu en moyenne un revenu d'activité de 4 030 euros par mois. 11 % ont déclaré un revenu d'activité nul (ou déficitaire), faute

d'avoir dégagé des bénéfices ou de s'être versé une rémunération. Cette part est plus importante qu'en 2019 (8 %). Elle est de 2 % chez les professionnels de santé et de 25 % pour les TNS travaillant dans l'enseignement, les activités immobilières, les arts, spectacles ou les activités récréatives.

Les taxis et VTC obtiennent les revenus les plus faibles (1 260 euros par mois en moyenne), derrière le commerce de détail hors magasin, l'enseignement et les services personnels (de 1 560 à 1 600 euros mensuels). Les médecins et dentistes perçoivent, en moyenne, les revenus les plus élevés (9 910 euros), devant les juristes et comptables (8 540 euros) et les pharmaciens (7 220 euros).

Le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques a progressé de 9,6 % en 2021 après un recul de 5,8 % en 2020 en lien avec la crise sanitaire. Il a ainsi dépassé de 3,3 % son niveau de 2019.

Le revenu moyen des non-salariés a augmenté dans tous les secteurs. Les hausses les plus fortes concernent des secteurs dont l'activité avait été largement affectée par les restrictions pendant les périodes de confinement en 2020 : +24 % en euros constants pour les taxis et VTC, +17 % dans les arts et spectacles. Pour autant, les revenus moyens de ces deux secteurs restent inférieurs à leurs niveaux

d'avant-crise (respectivement -15 % et -4 % par rapport à 2019).

En 2021, les micro-entrepreneurs ont perçu, en moyenne, 630 euros par mois de leur activité non salariée, soit 6,4 fois moins que les non-salariés classiques. Leur faible revenu est lié à la nature même de leur régime qui impose des plafonds sur les chiffres d'affaires à ses bénéficiaires. En 2021, un micro-entrepreneur sur quatre (hors revenus nuls) gagnait moins de 80 euros par mois, un sur deux moins de 320 euros, et un sur dix plus de 1 650 euros.

Le micro-entrepreneuriat constitue souvent à une activité d'appoint. Fin 2021, 30 % des micro-entrepreneurs cumulent cette activité avec un travail salarié, contre 9 % des non-salariés classiques. La part des micro-entrepreneurs pluriactifs, qui était stable entre 2017 et 2020, a augmenté de 2 points en 2021. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs pluriactifs (incluant leurs salaires) atteint 2 290 euros mensuels en 2021, dont seuls 360 euros proviennent de leur activité non salariée. Les micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée percevaient en moyenne 740 euros par mois.

Après un recul de 7,2 % en 2020, le revenu moyen des micro-entrepreneurs augmente de 12,8 % en euros constants en 2021,

dépassant ainsi de 4,6 % son niveau d'avant-crise. Le revenu moyen des micro-entrepreneurs augmente dans tous les secteurs en 2021, à l'exception de celles relevant de la catégorie « autres activités de transport » qui comprend notamment les livreurs à domicile notamment. Dans ce secteur, le revenu moyen affiche une baisse de 17 %. Le repli dans ce secteur, déjà très peu rémunérateur (un micro-entrepreneur sur deux y gagne moins de 100 euros par mois en 2021) est en partie lié à la forte proportion de nouveaux entrants (30 %), ces derniers percevant un revenu de 22 % inférieur à celui des plus anciens du secteur. Parmi les micro-entrepreneurs, le revenu moyen a progressé pour les VTC de 25 % à 580 euros. Leurs revenus, en 2021, restaient nettement inférieurs à ceux de 2019 (-30 %).

LES REVENUS D'ACTIVITÉS NON-SALARIÉES DES FEMMES INFÉRIEURS DE 31 % À CEUX DES HOMMES

Les femmes représentaient 40 % des TNS en 2021. Leur part augmente. Elles ne comptaient que pour 31 % des travailleurs indépendants en 2008. Les femmes non salariées classiques perçoivent en moyenne 19 % de moins que leurs confrères en 2021 (3 510 euros par mois, contre 4 350 euros). Dans les secteurs les plus rémunérateurs, elles sont relativement plus nombreuses (entre 43 % et 56 % chez les médecins, professions du droit,

pharmaciens) : si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 31 % à celui des hommes. Une partie de l'écart s'explique par un volume de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites. Parmi les micro-entrepreneurs, le salaire mensuel perçu par les femmes, en 2021, était inférieur de 100 euros à celui de leurs homologues masculins (570 contre 670 euros), soit 15 % de moins.

PLUS DE 420 000 NON-SALARIÉS AGRICOLES

Fin 2021, 422 000 personnes exerçaient, en France, une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager, soit près de 5 000 de moins qu'un an auparavant (-1,2 %). Une personne sur cinq bénéficiait du régime du micro-bénéfice agricole, avec un revenu moyen de 670 euros par mois en 2021, en considérant que leur revenu était nul lorsque l'exercice est déficitaire. La part des autres non-salariés du secteur, imposés au régime réel, est en recul de 1,3 % en 2021. Ils ont perçu en moyenne 1 910 euros par mois de

leur activité (2 110 euros en considérant nul le revenu en cas de déficit). 15,0 % d'entre eux déclaraient un revenu nul ou déficitaire. Cette part était particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (28,3 %), ainsi que dans l'arboriculture (20,6 %).

Dans la production agricole, les revenus sont variables d'une année sur l'autre, en lien avec les fluctuations des prix, les aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes, et les aléas épizootiques. Les revenus (y compris déficits) ont progressé de 11,7 % en moyenne en 2021 après deux années de baisse (-6,0 % en 2020 et -2,3 % en 2019). L'année 2020 avait été marquée par des conditions climatiques particulièrement défavorables (hiver pluvieux, succession de tempêtes à la fin de l'hiver et au début du printemps, sécheresses printanières et estivales marquées, inondations en fin d'année). Le revenu moyen a augmenté, dans les céréales et grandes cultures de +41,1 % et de 26 % dans l'arboriculture. Il a diminué dans la production de granivores (-26,6 %), en lien avec la hausse des coûts de production, notamment des prix de l'aliment.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerledelepargne.fr